

M. DUPUIS (texte): Pourquoi la moitié d'une paroisse?

L'hon. M. DURANLEAU (texte): Je ne connais pas ce détail.

M. DUBOIS (texte): Monsieur le président, je ne puis accepter cette réponse de l'honorable ministre de la Marine. S'il avait voulu réellement me faire justice, ainsi qu'aux électeurs de mon comté, il eût été capable d'user de son influence auprès de ceux qui faisaient partie du comité de la redistribution. Quand il me dit que c'est simplement pour équilibrer la population du comté de Lotbinière avec les comtés environnants qu'on a agi ainsi, je crois que l'honorable ministre me donne là une réponse plutôt spécieuse. Le comté de Lotbinière, moins 5,000 de population qu'il prend dans le comté de Nicolet, aurait encore une population de 33,000, ce qui est supérieur à ce qui existera dans les comtés de Dorchester, d'Argenteuil et ailleurs. Le comté de Nicolet, en gardant toute sa population actuelle et la population actuelle du comté d'Yamaska, n'aura encore qu'une population de 45,493, ce qui est inférieur à la population des comtés de Charlevoix-Saguenay, de Drummond-Arthabaska, de Chicoutimi, et combien d'autres encore. De sorte que je crois pouvoir deviner tout le manège qui existe dans cette affaire. On enlève du comté d'Yamaska la moitié de la paroisse de Saint-Michel, parce que c'est une paroisse libérale. On enlève de mon comté six paroisses, libérales aussi. Et pourquoi? Pourquoi, sinon pour essayer de créer un fief, une position sûre pour le futur candidat conservateur. Et quand l'honorable ministre de la Marine ose nous accuser, nous, les libéraux, de ne faire que de la politique au sujet de ce bill, je me demande comment on doit appeler cette manière d'agir envers les comtés de Nicolet et d'Yamaska.

M. POULIOT (texte): C'est une abomination!

M. DUMAINE (texte): Un crime national!

M. DUBOIS (texte): Je proteste donc de nouveau et aussi fortement que possible contre le présent bill n° 2. On agit injustement envers les électeurs de mon comté et envers les électeurs du comté d'Yamaska. Pour appuyer ma nouvelle protestation, je lirai à cette Chambre une dernière supplique des électeurs du comté de Nicolet. Voici le télégramme que j'ai reçu à ce sujet:

M. L. Dubois,

Chambre des communes, Ottawa.

Nous vous transmettons la copie d'un message adressé au très honorable premier ministre et nous vous prions instamment d'user de toute votre influence pour nous obtenir justice. Voici le texte du message adressé au premier ministre.

[L'hon. M. Duranleau.]

Monsieur le premier ministre,

Des représentations respectueuses ont été faites à votre Gouvernement demandant que le comté de Nicolet ayant une population suffisante soit maintenu comme entité distincte mais que si toutefois une fusion était nécessaire les deux comtés de Nicolet et d'Yamaska soient réunis en entier. Nous avons compris que votre Gouvernement avait daigné adopter la deuxième alternative si juste et si légitime à tous égards et décider de fusionner intégralement les deux comtés de Nicolet et d'Yamaska. A notre surprise, le projet déposé démembrer et morceler non seulement les comtés de Nicolet et d'Yamaska mais encore le diocèse de Nicolet par l'annexion d'une demi-paroisse au comté de Richelieu, diocèse de St-Hyacinthe, et de six paroisses au comté de Lotbinière, diocèse de Québec. Nous croyons suffisant de signaler cette erreur involontaire pour que vous la fassiez corriger de façon à donner pleine et entière satisfaction aux autorités et contribuables intéressés. Nous faisons la même demande à vos collègues de langue française et au député de Nicolet. Veuillez agréer.

H. N. Biron, maire,

J. Alfred Gaudet, avocat,

secrétaire trésorier de la municipalité
de la ville de Nicolet.

Je ferai remarquer que ce monsieur J.-Alfred Gaudet, avocat, est justement celui qui a brigué les suffrages contre moi en 1930 et je dois lui rendre le témoignage, dans cette Chambre, qu'il n'est pas un peureux. Je dois lui rendre le témoignage qu'il a assez de courage et d'honnêteté pour ne pas demander le démembrement du comté de Nicolet. M. Gaudet est prêt à se porter candidat de nouveau, aux prochaines élections, avec le même comté, les mêmes paroisses auxquelles il a fait face en 1930.

M. DUMAINE (texte): Il est courageux.

M. DUBOIS (texte): Je suis convaincu que ce démembrement que l'on fait dans le comté d'Yamaska et dans le comté de Nicolet a été demandé par M. Comtois, candidat défait dans le comté d'Yamaska. Ce monsieur n'a pas le courage de revenir devant tous ses électeurs de 1930, et il demande aujourd'hui au Gouvernement le démembrement du comté d'Yamaska et du comté de Nicolet, pour essayer de se créer une position un peu plus sûre. Je n'ai pas de louanges à adresser à ce monsieur, mais je suis fier de pouvoir dire que mon adversaire de 1930 me paraît de beaucoup plus courageux que le candidat défait dans le comté d'Yamaska.

Ces requêtes dont j'ai fait mention l'autre jour, ces résolutions et télégramme ont été envoyés au très honorable premier ministre (M. Bennett) et aux membres du comité. Je constate qu'on n'a accordé à ces documents aucune considération. On les a jetés au panier et on n'a tenu compte d'aucune recommandation; on a préféré décider, avec une majorité qui a la force, d'expulser du comté de Nicolet six paroisses et d'expulser